

 Gemeng FRÉISENG	Administration Communale de Frisange Règlement temporaire de la circulation dans la rue "Um Hongerbuer" à Aspelt Rétrécissement de la voie de circulation entre les maisons 6A-6C
---	--

Del 26-108

Séance du: 16 septembre 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mongelli C.

Excusé: /

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal sur la rue "Um Hongerbuer" à Aspelt, pour un pour un rétrécissement de la voie de circulation entre les maisons n°6A et n°8, du **21/09/2026 au 24/09/2026 (< 72 heures)**, comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

Handwritten signature

Numéro: 222

Date de vote au collège échevinal : 16/09/2026

Date début : 21/09/2026

Date fin : 24/09/2026

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **um Hongebuer à Aspelt (Uespelt)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/4/3	accès interdit aux piétons	- Circulation interdite pour les piétons du côté pair / entre les maisons n°4A au n°8	
2/2/1	contournement obligatoire	- Devant la maison n°4A et devant la maison n°4C	
3/3/1	priorité à la circulation venant en sens inverse	- Entre les maisons n°6A et n°8	
4/2/1	stationnement interdit	- Entre les maisons n°6A au n°8	

74

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.


Signatures: Le Bourgmestre


La secrétaire



Gemeng

FRÉISENG

Lieu: Aspelt

Rue: Um Hongerbuer

Date: du 08.09.2026 au 18.09.2026



Handwritten signature or initials in blue ink.